

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 9 juin 2025, à compter de 19h30, à la salle du conseil municipal au 125, 12^e Rue, Ferme-Neuve.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame, Messieurs:

Diane Sirard, mairesse

Sylvain Leduc, conseiller

Sébastien Lavoie, conseiller

Jean-Claude Ratelle, conseiller

Richard Lévesque, conseiller

Michel Venne, conseiller

Yvon Forget, conseiller

et

Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière-trésorière, la mairesse déclare l'assemblée ouverte.

2025-06-167

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'APPROUVER l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et greffière-trésorière en retirant le point 13 « Date de retour au travail - Journaliers aux loisirs ».

ADOPTÉE

2025-06-168

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 12 MAI 2025 ET DU 21 MAI 2025

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 12 mai 2025 et de la séance extraordinaire du 21 mai 2025 au moins soixante-douze heures avant cette séance, la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 mai 2025 et de la séance extraordinaire du 21 mai 2025 du conseil municipal.

ADOPTÉE

2025-06-169

COMPTES À PAYER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 9 juin 2025, au montant de 981 300.37\$, soit acceptée.

ADOPTÉE

2025-06-170

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT que les états financiers et le rapport du vérificateur externe de la Municipalité de Ferme-Neuve pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2024 ont été présentés aux membres du conseil municipal par la vérificatrice externe, Madame Anick Millaire, c.a. de la firme Mayer Millaire et associés CPA inc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'ACCEPTER le dépôt des états financiers et le rapport du vérificateur de la Municipalité de Ferme-Neuve préparés par la firme Mayer Millaire et associés CPA inc. pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2024.

QUE le rapport financier soit transmis au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE

2025-06-171

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVEMENT AUX ÉQUIPEMENTS ET ACTIVITÉS À CARACTÈRE SUPRALOCAL POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT la résolution 23-11-746 adoptée le 27 novembre 2023 par le conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier et la résolution 2023-12-827 adoptée le 11 décembre 2023 par le conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve quant au renouvellement de l'entente intermunicipale relativement aux équipement et activités à caractère supralocal pour l'année 2024 - Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT le comité de négociation désigné par 16 municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle pour les représenter lors des négociations avec la Ville de Mont-Laurier relativement au partage du coût des activités et des équipements à caractère supralocal.

CONSIDÉRANT que les municipalités sont à la recherche de solutions pour conclure une entente pérenne pour l'ensemble des municipalités;

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler l'entente signée entre les parties en suivant les mêmes termes et conditions pour une année supplémentaire;

CONSIDÉRANT que la population de chacune des municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle a bénéficié desdits équipements et activités à caractère supralocal pendant toute l'année 2024;

CONSIDÉRANT que les parties reconnaissent, pour la durée de ce renouvellement, le caractère supralocal des activités de diffusion de Muni-Spec Mont-Laurier, des équipements du Centre sportif Jacques-Lesage et de la piscine municipale de Mont-Laurier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

DE RECONDUIRE l'entente échu le 31 décembre 2024 jusqu'au 31 décembre 2025 afin de défrayer les coûts relativement aux équipements et activités à caractère supralocal pour l'année 2024.

ADOPTÉE

2025-06-172

AFFECTATION DU SURPLUS DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ - DETTE SUBVENTIONNÉE

CONSIDÉRANT que les périodes d'amortissement de l'aide financière et de la dette subventionnée liée relativement au règlement numéro 131 - Rénovation du Centre sportif Ben-Leduc ne sont pas de la même durée;

CONSIDÉRANT que le surplus de fonctionnement non affecté inclut des entrées de fonds de l'aide financière supérieures aux versements de la dette subventionnée et que l'on doit régulariser la situation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise l'affectation du surplus de fonctionnement non affecté pour la somme de 166 716.06\$ afin de régulariser le rapprochement des périodes d'amortissement de l'aide financière et de la dette subventionnée relativement au règlement numéro 131 - Rénovation du Centre sportif Ben-Leduc.

ADOPTÉE

2025-06-173

AFFECTATION DU SURPLUS DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ – VENTE DES ÉQUIPEMENTS ET VÉHICULES À LA RÉGIE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILES HAUTES-LAURENTIDES

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve a procédé à la vente d'équipements et de véhicules à la Régie de sécurité incendie et civiles Hautes-Laurentides (RSICHL);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à puiser à même le surplus de fonctionnement non affecté la somme de 430 479.00\$ et de l'affecter pour les dépenses liées au service des incendies.

ADOPTÉE

**2025-06-174 AFFECTATION DU SURPLUS DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ –
VENTE D'UN IMMEUBLE SITUÉ AU 395, CHEMIN DE LA BAIE DU DIABLE
(LOT 6 380 317) ET TRANSFERT DE BAIL DE LOCATION**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve a procédé à la vente d'un immeuble situé au 395, Chemin de la Baie du Diable (Lot 6 380 317) et au transfert de bail de location;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à puiser à même le surplus de fonctionnement non affecté la somme de 357 593.00\$ et de l'affecter pour des projets de loisirs à caractère communautaire.

ADOPTÉE

**2025-06-175 EMBAUCHE D'UNE AIDE-MONITRICE POUR LE CAMP DE JOUR POUR
L'ÉTÉ 2025**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'étudiante ci-dessous soit embauchée comme aide-monitrice du camp de jour pour l'été 2025 si le nombre d'inscriptions le justifie:

- Alicia Labonté

QUE le taux horaire soit de 16.25\$.

QUE le service de trésorerie en soit informé.

ADOPTÉE

2025-06-176 PRIME DE QUALIFICATION

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte de verser une prime de 2.10\$/heure à Monsieur Yvon Beauchamp, chef d'équipe et opérateur de machinerie, pour sa qualification relativement aux réseaux d'aqueduc et d'égout et qu'elle soit rétroactive au 1^{er} janvier 2025.

QUE le service de paie en soit informé.

ADOPTÉE

2025-06-177 COMPENSATION POUR LE CELLULAIRE DU CONTREMAÎTRE AUX TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise une compensation financière de 50.00\$ par mois, au contremaître aux travaux publics, pour l'utilisation de son cellulaire personnel au travail, à compter du 10 mars 2025.

ADOPTÉE

2025-06-178 DATE DE RETOUR AU TRAVAIL - ADJOINTE ADMINISTRATIVE AUX LOISIRS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise le retour au travail de l'adjointe administrative aux loisirs à compter du 21 juillet 2025.

QUE les sommes nécessaires soient prises à même le budget d'opération.

ADOPTÉE

2025-06-179 MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE - REDDITION DE COMPTES DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET ENTRETIEN (PAVL-ERL)

ATTENDU que le ministère des Transports et de la Mobilité durable a versé une compensation de 982 518.00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024;

ATTENDU que suite aux changements apportés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la Municipalité de Ferme-Neuve doit attester et confirmer l'utilisation de cette somme;

ATTENDU que la compensation annuelle allouée à la Municipalité de Ferme-Neuve vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité de Ferme Neuve;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'ATTESTER le bilan présenté par Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, au montant de 1 787 894.00\$ totalisant les frais admissibles encourus au cours de l'année 2024 sur des routes locales de niveau 1 et 2, incluant l'entretien hivernal, lequel représente que le tiers de l'aide, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

2025-06-180

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES - RECONSTRUCTION DE LA PATINOIRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, à aller en appel d'offres pour procéder à la reconstruction de la patinoire.

ADOPTÉE

2025-06-181

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR L'INSPECTION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT les obligations liées aux établissements municipaux selon le chapitre Bâtiment du Code de sécurité (SP 3280), notamment d'assurer la sécurité des occupants, entretenir les installations et les composantes, effectuer des inspections régulières et tenir un registre;

CONSIDÉRANT les obligations spécifiques liées à l'amiante régies par le règlement sur la santé et la sécurité du travail, dans tout bâtiment construit avant 1990;

CONSIDÉRANT que des inspections spécialisées sont nécessaires pour évaluer s'il y a présence de contaminants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Steve Dumoulin, contremaître aux travaux publics, à aller en appel d'offres pour procéder à l'inspection des bâtiments municipaux afin d'identifier la présence de contaminants et d'évaluer les coûts liés à une éventuelle décontamination des bâtiments municipaux.

ADOPTÉE

2025-06-182

ADJUDICATION DU CONTRAT FN-25-V-13 - ACHAT D'UN PANNEAU EXTÉRIEUR À ÉCRAN DEL - CENTRE SPORTIF BEN-LEDUC

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services d'Alex Néon au montant de 57 121.70\$ plus les taxes applicables relativement au contrat FN-25-V-13 pour l'achat et installation d'un panneau extérieur à écran DEL au Centre sportif Ben-Leduc.

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, tous les documents requis.

QUE Monsieur Steve Dumoulin, contremaître aux travaux publics, soit autorisé à entrer en contact avec ladite entreprise pour confirmer notre engagement.

QUE cette somme soit financée par le fonds de roulement sur une période de dix (10) ans.

QUE la somme de 5 997.06\$ soit versée annuellement au fonds de roulement pour le remboursement de cet achat.

ADOPTÉE

2025-06-183

ADJUDICATION DU CONTRAT FN-25-V-22 - TRAVAUX PRÉPARATOIRES FQM - TRAVAUX DE RÉFECTION - 1^{ER} RANG DE WURTELE - PHASE 2

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte l'offres de service de la Fédération québécoise des municipalité (FQM) au montant de 70 380.00\$ plus les taxes applicables relativement au contrat FN-25-V-22 pour les services d'arpentage, de conception et d'accompagnement pour la préparation et le dépôt d'une demande financière en 2025 au PAVL - Travaux de réfection de chaussée et de ponceaux sur le 1^{er} Rang de Wurtele - Phase 2.

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, tous les documents requis.

QUE Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, soit autorisé à entrer en contact avec ladite entreprise pour confirmer notre engagement.

QUE cette somme soit financée par le programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet redressement.

ADOPTÉE

2025-06-184

ADJUDICATION DU CONTRAT FN-25-V-23 - RÉPARATION DE LA TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services d'Altitude toiture et revêtement extérieur inc. au montant de 64 500.00\$ plus les taxes applicables relativement au contrat FN-25-V-23 pour la réparation de la toiture de l'hôtel de ville (section Nord-Est).

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, tous les documents requis.

QUE Monsieur Steve Dumoulin, contremaître aux travaux publics, soit autorisé à entrer en contact avec ladite entreprise pour confirmer notre engagement.

QUE cette somme soit financée par le programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ 2024-2028).

ADOPTÉE

2025-06-185

PROTOCOLE D'ENTENTE SAISONNIER 2025 POUR L'ENTRETIEN DE LA ROUTE 17 CIP

CONSIDÉRANT que les signataires du protocole d'entente conviennent de partager les coûts d'entretien saisonnier du tronçon de la Route 17 CIP du kilomètre 34 au kilomètre 61;

CONSIDÉRANT que les travaux débiteront après l'acceptation et la signature du protocole d'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve s'engage à participer financièrement à l'entretien saisonnier de la Route 17 CIP du chemin principal (kilomètre 34 au kilomètre 61) entre le pont de la Rivière Gatineau et la fin du chemin verbalisé de la Municipalité de Ferme-Neuve (intersection Pourvoirie Rabaska) pour un montant de 5 000.00\$.

QUE le conseil municipal autorise Madame Diane Sirard, mairesse et Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, l'entente entre la MRC d'Antoine-Labelle, la Zec Lesueur, la Zec Petawaga et les pourvoiries Club Gatineau, Pourvoirie du Col-Vert, Domaine les 4 Vents, l'Auberge de la Gatineau, le Pavillon de l'Esturgeon, la Pourvoirie le Rabaska, le Groupe Crête et la Commonwealth Plywood relativement au protocole d'entente saisonnier 2025 des partenaires pour l'entretien de la Route 17 CIP du kilomètre 34 au kilomètre 61.

QUE cette somme soit prise à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

2025-06-186

**DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE RES-03
(LOTS 5 090 234 ET 5 451 262)**

CONSIDÉRANT que le propriétaire des lots 5 090 234 et 5 451 262 a déposé une demande de modification règlementaire afin d'agrandir la zone RES-03 à même la zone IND-01;

CONSIDÉRANT que les terrains voisins sont dans la zone résidentielle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte de modifier le règlement de zonage afin d'agrandir la zone RES-03 à même la zone IND-01 conditionnellement à ce que le propriétaire des lots concernés procède au prolongement du chemin desservant lesdits lots et qu'il soit réalisé conformément aux normes municipales en vigueur.

ADOPTÉE

**DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 21-16
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 21 RELATIF AUX DIVERS PERMIS
ET CERTIFICATS**

Monsieur le conseiller Michel Venne dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 21-16 modifiant le règlement numéro 21 relatif aux divers permis et certificats.

**AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 21-16
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 21 RELATIF AUX DIVERS PERMIS
ET CERTIFICATS**

Monsieur le conseiller Michel Venne donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 21-16 modifiant le règlement numéro 21 relatif aux divers permis et certificats.

2025-06-187

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 21-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 21 RELATIF AUX DIVERS PERMIS ET CERTIFICATS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le projet de règlement numéro 21-16 modifiant le règlement numéro 21 relatif aux permis et certificats soit adopté.

ADOPTÉE

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 24-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 24 RELATIF AU LOTISSEMENT

Monsieur le conseiller Sylvain Leduc dépose auprès du conseil le premier projet de règlement numéro 24-07 modifiant le règlement numéro 24 relatif au lotissement.

AVIS DE MOTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 24-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 24 RELATIF AU LOTISSEMENT

Monsieur le conseiller Sylvain Leduc donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 24-07 modifiant le règlement numéro 24 relatif au lotissement.

2025-06-188

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 24-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 24 RELATIF AU LOTISSEMENT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le premier projet de règlement numéro 24-07 modifiant le règlement numéro 24 relatif au lotissement soit adopté.

ADOPTÉE

2025-06-189

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION POUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 24-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 24 RELATIF AU LOTISSEMENT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QU'une assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 24-07 modifiant le règlement numéro 24 relatif au lotissement de la Municipalité de Ferme-Neuve soit tenue le 14 juillet 2025 à 19h30 à la salle du conseil municipal située au 125, 12^e Rue à Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2025-06-190

ABROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 200 AUTORISANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR DES PROJETS DE LOISIRS À CARACTÈRE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 200 autorisant la création d'une réserve financière pour des projets de loisirs à caractère communautaire soit abrogé.

ADOPTÉE

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 208 RELATIF AU LAVAGE DES EMBARCATIONS

Monsieur le conseiller Richard Lévesque dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 208 relatif au lavage des embarcations.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 208 RELATIF AU LAVAGE DES EMBARCATIONS

Monsieur le conseiller Richard Lévesque donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 208 relatif au lavage des embarcations.

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 209 CONCERNANT LE DÉROULEMENT DES SÉANCES DU CONSEIL

Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 209 concernant le déroulement des séances du conseil.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 209 CONCERNANT LE DÉROULEMENT DES SÉANCES DU CONSEIL

Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 209 concernant le déroulement des séances du conseil.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2024 DE LA RÉGIE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE HAUTES-LAURENTIDES (RSICHL)

La directrice générale et greffière-trésorière dépose au conseil municipal les états financiers de la Régie de sécurité incendie et civile Hautes-Laurentides pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2024.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2024 DU CAMPING BAIE DU DIABLE DE FERME-NEUVE

La directrice générale et greffière-trésorière dépose au conseil municipal les états financiers du Camping Baie du Diable de Ferme-Neuve pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2024.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public présent.

2025-06-191

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 9 juin 2025 soit levée. Il est 20h35.

ADOPTÉE

DIANE SIRARD,
Mairesse

BERNADETTE OUELLETTE,
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Diane Sirard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Diane Sirard, mairesse